NEDDE la vie à pleine sève

NEDDE : fonctionnement de la garderie périscolaire à compter du 2 septembre 2014 :

La garderie est ouverte **uniquement** les jours d'école pour les enfants scolarisés à Nedde et à l'école maternelle d'Eymoutiers :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : Le matin de 7 h.30 à 9 h.00
L'après-midi de 16 h.30 à 18 h.00

Mercredi : Le matin de 7 h.30 à 9 h.00
La fin de matinée de 11 h.30 à 12 h.15

L'utilisation du service implique de se conformer aux règles suivantes :

- Inscrire l'enfant à la mairie à l'aide de la fiche jointe
- **Pour les enfants qui ne fréquentent pas régulièrement la garderie** ***:*** *informer la mairie* ***au plus tard 48 heures à l'avance*** de la présence du (ou des)enfant(s)
- **Pour les enfants qui fréquentent régulièrement la garderie** *:* prévenir dès que possible de l'absence du (ou des) enfant(s)

Cette démarche est importante, l'agent n'effectuant pas de permanence le jour où aucun enfant n'est prévu

- Les cars scolaires ne changent pas leurs horaires de ramassage, aussi l'enfant sera conduit à la garderie par sa famille entre 7 h.30 et 9 h.00, et récupéré également par sa famille entre 16 h.30 et 18 h.00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et entre 11 h.30 et 12 h.15 les mercredis
- Respecter les horaires : aucune prise en charge ne sera effectuée avant 7 h.30 et après 18 h. 00, ou 12 h.15 les mercredis.

Une redevance a été fixée à 1, 50 euros pour le matin et 1, 50 euros pour l'après midi ou la fin de matinée du mercredi. Cette somme est forfaitaire, applicable par « demi-journée » de présence de l'enfant, quel que soit le temps de présence. Elle sera payable par trimestre (comme la cantine scolaire).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la mairie (05 55 69 98 09).